



Bureau de la communication

Paris, le 13 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Combattre les discriminations vécues par les jeunes

Le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative lance un appel à projets destiné à mettre en évidence les discriminations dont sont victimes les jeunes, notamment en matière d'accès au logement ou d'accès aux stages et à l'apprentissage.

Il s'agit de la première initiative en ce sens portée directement par l'Etat. Elle vise à disposer d'informations objectives et quantifiées sur les discriminations vécues par les jeunes, dues à l'âge, l'origine, le sexe ou le lieu d'habitation.

Cet appel à projets, publié par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), permettra de dresser les constats qui s'imposent en matière de discrimination « anti-jeunes ». Il a été rédigé en partenariat avec l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). Il s'adresse aux équipes de recherche auxquelles pourront être associées des associations de lutte contre les discriminations.

Cette volonté du ministère chargé de la jeunesse est la traduction d'une des mesures prises lors du premier Comité interministériel de la jeunesse (CIJ) du 21 février 2013. Le Gouvernement avait alors décidé de mener une « politique de testing en matière d'accès des jeunes à la formation, au logement, aux stages, à l'emploi et aux loisirs ».

Souligner les discriminations dont sont victimes les jeunes permettra par la suite de mettre en place des politiques de lutte contre ces discriminations par des actions de sensibilisation, de communication, et, le cas échéant, par des évolutions règlementaires ou législatives. Cet appel à projets sera clôturé le 30 avril 2014.

Contact Presse :

Bureau de la communication – Rachida ABDELOUAHED :

01.40.45.99.68 : rachida.abdelouahed@jeunesse-sports.gouv.fr